PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2024

DÉLIBERATION N° C.2024-4

NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Date de la convocation 26/01/24

Le 9 février 2024 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			х		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra			-	10.0	
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	X.				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie			х		
SERRE Françoise		MH MICHON	х		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	171

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X	1010111011110	TOTAL YOR
	CORNELISSEN Jacqueline	X.				
-	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.	Χ .				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie	X				
	VIDAL Marie-Laure		M. PADILLA RATELADE	X		
	ZIOLO Eric		JM TAGUET	х		
23	CHEVREUX Laurence			X		
	DEFEMME Catherine			X		
	JOUANNETAUD Marinette		JL LEGER	Х	-	
	LEGER Jean-Luc	·X				
	MARTIN Valéry			X		
	SIMONET Valérie			Х		
87	LARDY Brigitte			X		
	MALET Patrick	Х				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	5	4		9	95

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	Х				
	BUJON Marc	X				
	CORNELISSEN Tony	X				
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal	Χ.				
VMM	BONNET-TENEZE V.	Х			P	
(4)	BOUCHOT Estelle					
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	Х		
	SAVIGNAC Sylvie	X				
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine			Х		
	FRAYSSE Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe		B. SIMONS	X		
	BONIFAS Marina					

LETELLIER Thierry			X		
NICOUX Renée	Χ				
SIMONS Benjamin	Χ				
ESCOUBEYROU Luc	. X				
GARGUEL Karine					
GAUTIER Laurent					alth Erro
POITOU-LE BIHAN D.					
RABETEAU Raymond					
GUYONNET Gérard		S. SAVIGNAC	X		
ROULLAND René					
VERDIER Alexandre					
ANOMAN Mathieu					
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
COLIN Juliana	Χ				
COUPET Georges					
DELEFOSSE Laurent	Χ				
FORESTIER Joël		Y LE GRAND	X		
TOTAL / 32	12	4		16	48
es Corrèze					
	NICOUX Renée SIMONS Benjamin ESCOUBEYROU Luc GARGUEL Karine GAUTIER Laurent POITOU-LE BIHAN D. RABETEAU Raymond GUYONNET GÉrard ROULLAND René VERDIER Alexandre ANOMAN Mathieu BOSDEVIGIE Jean-Pierre COLIN Juliana COUPET Georges DELEFOSSE Laurent FORESTIER Joël	NICOUX Renée X SIMONS Benjamin X ESCOUBEYROU Luc X GARGUEL Karine GAUTIER Laurent POITOU-LE BIHAN D. RABETEAU Raymond GUYONNET GÉrard ROULLAND René VERDIER Alexandre ANOMAN Mathieu BOSDEVIGIE Jean-Pierre X COUN Juliana X COUPET Georges DELEFOSSE Laurent X FORESTIER Joël	NICOUX Renée X SIMONS Benjamin X ESCOUBEYROU Luc X GARGUEL Karine GAUTIER Laurent POITOU-LE BIHAN D. RABETEAU Raymond GUYONNET Gérard S. SAVIGNAC ROULLAND René VERDIER Alexandre ANOMAN Mathieu BOSDEVIGIE Jean-Pierre X COLIN Juliana X COUPET Georges DELEFOSSE Laurent X FORESTIER JOËI TOTAL / 32 12 4	NICOUX Renée X SIMONS Benjamin X ESCOUBEYROU LUC X GARGUEL Karine GAUTIER Laurent POITOU-LE BIHAN D. RABETEAU Raymond GUYONNET GÉrard S. SAVIGNAC X ROULLAND René VERDIER Alexandre ANOMAN Mathieu BOSDEVIGIE Jean-Pierre X COLIN Juliana X COUPET Georges DELEFOSSE Laurent X FORESTIER JOĚI Y LE GRAND X TOTAL / 32 12 4	NICOUX Renée X SIMONS Benjamin X ESCOUBEYROU Luc X GARGUEL Karine GAUTIER Laurent POITOU-LE BIHAN D. RABETEAU Raymond GUYONNET Gérard S. SAVIGNAC X ROULLAND René VERDIER Alexandre ANOMAN Mathieu BOSDEVIGIE Jean-Pierre X COLIN Juliana X COUPET Georges DELEFOSSE Laurent X FORESTIER Joël Y LE GRAND X TOTAL / 32 12 4 16

Pouvoir donné à Présents Excusés Total votants Total voix Noms BARBAZANGE Marie **BEAUMONT Didier** BEYNEL Liliane BILLOT Marie-Josée Χ **BOUDIN Olga** BOISSONNEAU Marie-Lise BRETELLE Paul **BROUTIN Frédérique** CHARLE Pierre Х **CHASSON Thomas** CHAUQUET Guillaume B. POUYAUD Χ CHEVALIER Pierre CHEZE Monique CORNELISSEN Josée Х **COULON Martial** Х **COURTEIX Michel** х **DELEIGNIES André** Х **DEVEDEUX Jean-Paul** Х **DOULCET Jacqueline** Х FLAMENT Mélanie **FONTAINE Guillaume** M. LEOCADIO Х FOURGNAUD Claudine Χ GAGE Pascal **GRATADOUR Marcel** Х D. JOLY Χ HERRAULT Chantal **HORNEBECK Catherine** Х HOUGAS Bruno Χ **HUNDZINGER André** ISLJAM Servetka Х JAMILLOUX VERDIER S. Χ X JOLY Daniel JOURNOUD Vladimir LACHAUD Michel D. BEAUMONT **LALY Denise** LAUZANNE Claudie X LEFAI Benjamin P. GAGE LEFEVRE Corinne LEOCADIO-BANETTE Martine Х LOGE Jean-François Х LOUCHART Arnaud MAGIMEL Alain Χ MANDON Henri

Х

MARTINIE Gérard

MAZALEYRAT Emilie
MIGNAUT Thomas

MOCAER Laurence		M. SAUGERAS	Х		
MORATILLE Gérard	Х				
NOUAILLE Josette		P. BRUGERE	Х		
PENEL Eric	Х				
PEREON Julien		A HUNDZINGER	х		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	х				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène			X		
SAGAN Françoise		~			
SAUGERAS Michel	Х				
SEGUI Aurélien	Х				
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		C. HORNEBECK	x		
VIGROUX-SARDENNE J.	х				
VINATIER Catherine		L. BEYNEL	x		
ZANELLI Philippe		M. GRATADOUR	x		
TOTAL / 65	28	11	 ^	39	
Communes Creuse	20		-	- 07	
Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane	X	, outon domino d	LACO3C3	.ioidi voidilis	TOTAL VOIX
ARNAUD Carole	_^				_
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume		C. PARDANNAUD	х		
BOYER Laurence		C. I ARBANNAOD	^		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		M. BUJON	. X		
BROUSSOULOUX Maryse		M. BOJON	X		
CABARET Pauline		G. SALVIAT			
CAGNON Olivier		R. NICOUX	X		
CHAPAL Amaud		R. NICOUX	X		
CHERADAME Lou-Andréa			-	-1	
CLIDIERE Eliane			1		
		C MOUNN			
DUMEYNIE Jean-Claude		C. MOULIN	X		
DUPONT Nicolas			4		*
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques	Х				
GERVAIS Nicolas			Х		
GRANIER Michelle	Х				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick				+	
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas	Х				
MOREAU Jean-Claude		•			
MOULIN Catherine	Х				
MOUNAUD Patrick		B. REÚGE	х		
PARDANAUD Christian	Х				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	х				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	х				
SOULMAGNON Philippe	X			,	
ERNAT Didier	X				
TXIER Jean-Michel	^				
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	X .		
UCCA Alain		D. TERNAT			
TOTAL / 43	10	8	X	18	
		0		18	

18

10

TOTAL / 43

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	х				
HENRIO Rémi			Х		
JEGOU Isabelle	х				
KONINGS Paul		JP BOSDEVIGIE	Х		
LAHAYE Françoise		I JEGOU	Х		
LE GRAND Yannick	х				
MARTIN Sébastien	х				
MATINAUD Gilles	х				
SUDRON Frédéric		MC GARDELLE	Х		
VERGER Roland		G. MATINAUD	х		
TOTAL / 15	5	4		9	
Communes et EPCI=30 % des voix	55	27		82	114

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Camille GAUBERT.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération du Comité Syndical n° C2023-14 en date du 14 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier, nomenclature M57, au 1er janvier 2024

Description du projet :

Le Comité syndical est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, le Parc naturel de Millevaches en Limousin est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre du Code général des collectivités territoriales.

LE COMITE SYNDICAL, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement et/ou investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section de l'exercice 2024 et à signer tout document s'y rapportant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	85,5	1	2		171	
Départemental = 16	10,556	5	9		95	
Communes = 124	.1	43	66		66	
EPCI = 32	3	12	16		48	
TOTAL = 182		61	93		380	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Le Président, Philippe BRUGERE

> Aubusson 19290 MILLEVACHES

0555969700

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Souspréfecture d'Usel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 22 - 02 - 24

et qu'elle a été affichée

Le 22.02,24

2 2 FEV. 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REÇU LE

MAN VER SE

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORRECT)